

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU



الديوان الوطني للتطهير  
Office National de l'Assainissement  
NIF : 000116001715484

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales

N°32/MOD/ONA/2018

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office National de l'Assainissement (ONA), informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°32/MOD/ONA/2018 portant sur la réalisation d'un système de traitement tertiaire par ultra violet au niveau de la station d'épuration de Boufarik, W. de Blida, publié dans les quotidiens nationaux « EL ALEM EL EDARA » le 28/11/2018, « Reporters » le 01/12/2018 et le BOMOP N°1630, semaine du 02/12/2018 que l'évaluation technico-financière des offres a donné les résultats suivants :

Objet	Soumissionnaire retenu NIF :	Montant de l'Offre DATTC	Délai de réalisation	Note technique /100	Observation
Réalisation d'un système de traitement tertiaire par ultra violet au niveau de la station d'épuration de Boufarik, W. de Blida	EATAH AKHROUF NIF : 099928010090620	694.781.500,00 (Après correction)	14 mois	70,35	Moins disant après évaluation

Le soumissionnaire EATAH AKHROUF est retenu provisoirement pour la réalisation d'un système de traitement tertiaire par ultra violet au niveau de la station d'épuration de Boufarik, W. de Blida pour un montant de 694.781.500,00 DA TTC et un délai de 14 Mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques, peuvent se rapprocher des services de l'ONA dans un délai ne dépassant pas les trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis, auprès de la Commission Sectorielle des Marchés, sise au 03, rue du Caire KOUBA, ALGER.